



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaumont, le 5 mai 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE RENOUVELLEMENT URBAIN SE POURSUIT À CHAUMONT

Jeudi 5 mai 2022, Madame Anne CORNET, Préfète du département de la Haute-Marne et déléguée territoriale de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président de la communauté d'Agglomération de Chaumont, Madame Christine GUILLEMY, Maire de la Ville de Chaumont ainsi que Monsieur Frédéric GOMBART, Directeur Général de l'OPH Chaumont Habitat **ont signé la convention de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité**, à la maison du projet de La Rochotte, appelée le « Quarante4 ».

La gestion urbaine et sociale de proximité a vocation à **améliorer la vie quotidienne des habitants et l'attractivité des quartiers, à tranquilliser et sécuriser les espaces publics** ainsi qu'à **associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie**.

Elle se définit comme l'ensemble des actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier comprenant un travail en concertation avec les différents partenaires (État, Agglomération, Ville, bailleur social, associations, habitants) pour répondre aux difficultés quotidiennes du quartier.

Cette convention est une annexe du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) conclu le 22 mars 2022 pour le quartier de la Rochotte entre l'ANRU, l'État, l'Agglomération et la Ville de Chaumont, l'OPH Chaumont Habitat, Action Logement Services et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le NPNRU va permettre de doter le territoire de près de 3 millions d'euros pour un investissement total de 6,4 millions d'euros TTC. Ce projet comprend notamment :

- la démolition de 137 logements sociaux,
- la réhabilitation de 60 logements sociaux
- la création d'un parc urbain en cœur de quartier.

Les actions engagées collectivement dans le cadre du NPNRU et de gestion urbaine et sociale de proximité permettront de poursuivre la transformation du quartier de La Rochotte et contribueront à son rayonnement au sein du territoire.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE : 03 25 30 22 54/06 86 80 52 55

À propos de l'ANRU, il s'agit d'une agence créée en 2004 qui pilote la mise en œuvre des programmes de renouvellement urbain qui procèdent à la transformation des quartiers qui concentrent le plus de difficultés sur le territoire français. Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), dont le quartier de la Rochotte bénéficie, finance en partie des opérations sur les logements (démolitions, reconstructions, rénovations), les espaces publics, les équipements scolaires, etc ; dans 450 quartiers en France.

Au niveau local, la Préfète de département, Déléguée local de l'Agence, représente l'échelon opérationnel des interventions de l'ANRU. Elle s'appuie sur les services de la Direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Marne pour assurer sa mission.